



Commune de  
Saint Saturnin-lès-Avignon

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 JUN 2022**

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.  
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
ANDRE Claude	P		
COSTE Josiane		MALEN Serge	
FISCHER Lionel	P		
SALUZZO Joëlle	P		
CACELLI Alex		ANDRÉ Claude	
RANC Sylvie	P		
LOUIS-VASSAL Patrick	P		
CRAPONNE Jean-Louis	P		
CUP Christine	P		
GARREL Régine	P		
ORLANDI Pascal		BONNEFOUX Chantal	
DEL NISTA Xavier		RANC Sylvie	
RABERT Guylaine	P		
FILLIERE Thierry			Absent
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine		LOUIS-VASSAL Patrick	
BOUIX Sandra			Absente
GUINTRAND Tamara	P		
BOLIMON Lionel			Absent excusé
COUSTON Rémy	P		
ADAM Carole		COUSTON Rémy	
PILLOT Marion			Absente excusée
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille		FISCHER Lionel	

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 16

Procurations : 7

Quorum : 14

Monsieur LOUIS-VASSAL Patrick est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022 est adopté.

Monsieur le Maire : il n'y a eu aucune décision de prise depuis le précédent conseil.

Nous avons passé 4 marchés. Un contrat passé avec la commune de Pernes les fontaines pour la location du centre de vacances « château de la coudray » à Aurel par le centre de loisirs Lippi pour un coût de 756 €.

Un avenant passé avec Colas pour des travaux d'amélioration et de restructuration de la voirie, montant de l'avenant 75 000 €.

Une convention passée avec la SARL Eau Vive Passion pour l'animation d'une séance rafting pour le Centre de loisirs pour juillet 2022, pour un coût de 1 600 €. Et un marché passé avec la SARL SOMEGEC pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques pour un montant de 11 478 €.

Avez-vous des questions sur ces marchés ?

Nous allons passer aux délibérations de ce soir.

#### **Délibération 2022-06-48**

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

Monsieur PENALVA : j'ai une question technique concernant la durée du contrat qui n'est pas précisée. Ma deuxième question, c'est un emploi contractuel, est-ce un agent qui est en disponibilité ?

Monsieur LOUIS-VASSAL : il s'agit d'un agent qui est fonctionnaire, qui a le grade B et qui va être engagé pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. Il est mis en disponibilité par la collectivité d'Avignon.

Monsieur PENALVA : quel est l'intérêt pour la commune de passer par un agent qui est déjà contractuel ?

Monsieur LOUIS-VASSAL : cela permet d'avoir une période d'essai aussi bien pour l'agent que pour la collectivité.

Monsieur PENALVA : et question traitement ?

Monsieur LOUIS-VASSAL : il aura le traitement correspondant à son grade.

POUR	22
CONTRE	/
ABSTENTION	1

M. PENALVA

#### **Délibération 2022-06-49**

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

Monsieur PENALVA : pas de question particulière, je voterai la délibération, par contre ce que je remarque c'est que depuis 10 mois, on a passé 5 délibérations qui créent 28 % des effectifs de nos agents que l'on a déjà, en plus, c'est-à-dire 24 agents de catégorie C depuis 10 mois. J'aimerais connaître la raison de ce turn over ?

Monsieur le Maire : c'est un turn over parce qu'il y a des gens qui s'en vont, et on ne peut pas mettre quelqu'un d'autre sur ce poste. Donc il faut l'arrêter et recréer un poste. A l'accueil de loisirs il y a beaucoup de saisonniers. Ils viennent quelques jours ou une semaine. On ne peut pas mettre quelqu'un sur le même poste, il faut créer encore un poste si on veut récupérer quelqu'un pendant une semaine ou quinze jours. Certains viennent quelques jours seulement, et nous devons reprendre quelqu'un à leur place.

Monsieur PENALVA : cela veut dire que vous ne pouvez pas avoir de vision globale sur vos besoins à l'année ?

Monsieur le Maire : ah mais si. Cela c'est au cas où on a un besoin. Parfois il y a des activités où il y a besoin de plus ou moins de personnes. Ça dépend de ce que l'on veut faire. Pour le centre de loisirs c'est aussi en fonction du nombre d'enfants qui s'inscrit durant les vacances. Il faut un certain nombre d'éducateurs suivant le nombre d'enfants. Voilà pourquoi il y a toujours ce problème d'arrêt de poste et de reprise de poste. Chaque année à l'accueil de loisirs c'est environ 10 ou 15 postes. Les deux services où nous en avons le plus besoin sont l'accueil de loisirs et les services techniques. Au service technique il y a les congés en juillet et août, les manifestations, les travaux qui sont toujours les mêmes, donc de temps en temps on prend une ou deux personnes en renfort.

Monsieur PENALVA : est-ce qu'il y a beaucoup d'arrêts maladies dans nos agents ?

Monsieur le Maire : on en a comme tout le monde. Je ne peux pas vous donner le nombre exact. Ni plus ni moins que les autres, c'est une moyenne. Il y en a un peu plus l'hiver. Nous n'avons pas beaucoup d'accidents de travail, c'est un bon point. Mais en maladie il y en a, notamment durant la période que l'on vient de passer. Cela fait 2 ans qu'il y a beaucoup d'absences suite à la Covid.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTIONS	/

#### **Délibération 2022-06-50**

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE A UNE ASSOCIATION

Pas d'observation.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération 2022-06-51**

OBJET : FONDS D'AIDE AUX JEUNES – DEMANDE DE PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Pas d'observation.

POUR	23
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Mouvement en cours de séance : arrivée de Mme BOUIX au début de la délibération n°2022-06-52

#### **Délibération 2022-06-52**

OBJET : DEPENSE A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Madame BONNEFOUX : globalement sur une année, nous avons la soirée du personnel, la fête votive, le marché de Noël, toutes les cérémonies protocolaires, les animations culturelles dont les journées de la BD, la journée des enfants, qui a priori a été un grand succès mercredi, toutes les manifestations sportives dont la virade, les chèques cadeau du personnel, et régulièrement l'animation sur le marché dominical.

Monsieur PENALVA : sur la cérémonie du 18 juin qui avait lieu samedi, il semble qu'il y avait peu de monde qui savait qu'il y avait cette cérémonie. Certains ont fait la démarche de se renseigner en mairie, je ne sais pas s'il y a eu un problème de communication là-dessus, mais c'est juste pour faire remonter ces retours.

Madame BONNEFOUX : nous avons communiqué comme pour les autres cérémonies. Je pense personnellement qu'il faisait très chaud, ce sont des cérémonies qui amènent souvent des personnes âgées et en ce moment, elles se préservent et restent au frais, donc il me semble que c'est pour cela que nous avons eu un peu moins de monde. Et de plus, durant la mandature de monsieur FAVIER, cette cérémonie ne se faisait pas et donc les gens étaient un peu moins habitués.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

### Délibération 2022-06-53

OBJET : CONVENTION A PASSER AVEC SOLIHA 84 POUR LA REHABILITATION DES FACADES

Monsieur FISCHER : monsieur PENALVA souhaitait avoir des éclaircissements concernant le bilan 2020-2022 et connaître le nombre de demandes sur ce dispositif et combien ont été acceptés et qui sont les bénéficiaires. Donc on a fait une représentation graphique sur la vue aérienne, où on voit que sur cette période il y en a eu 8. Il faut différencier ce qui a été accepté et ce qui a été mis en paiement, il y a parfois un décalage. 8 subventions façade ont été engagées sur la période 2020-2021, on voit qu'elles sont représentées. Il y a les adresses et les noms des propriétaires, ainsi que les montants. On vous fera passer les éléments. Globalement l'enveloppe est entièrement consommée. Pour le moment cette opération remporte un certain succès. Je pense que s'il n'y avait pas cette opération, certains propriétaires n'engageraient pas les travaux.

Madame CUP : un dossier de demande a été égaré par la mairie, mais je n'ai pas pu refaire tout un dossier, c'était en 2021, y a-t-il un effet rétroactif ?

Monsieur FISCHER : non, je pense que ça doit être validé avant l'engagement des travaux.

Monsieur PENALVA : sur le bilan 2020-2022, il y avait la notion de centre ancien. Est-ce que cela veut dire que toutes les opérations qui visaient le centre ancien ont été faites ?

Monsieur FISCHER : on a une enveloppe ; on n'incite pas les gens à le faire, on communique sur cette opération, sur internet, sur le St Sat Infos on avait fait également une publication, et en fait, lorsque les gens viennent nous rencontrer pour avoir des renseignements sur les démarches on les invite à rencontrer Soliha 84 à qui nous soustraitons la gestion des dossiers. Il y a des permanences toutes les 3 semaines en mairie. Nous n'avons pas de démarche d'incitation, on ne peut pas obliger les gens, mais aujourd'hui les gens sont au courant, puisque comme vous le voyez nous arrivons à avoir environ 8 dossiers. Le montant des travaux sur la période est de 98 000 € sur un montant subventionné de 12 654 €. Ces 98 000 € ont été engagés par les propriétaires pour financer les travaux.

Monsieur PENALVA : juste une petite remarque sur la délibération, vous ne précisez pas les voies de circulation qui sont sujettes à ce dispositif-là. Est-ce que l'on ne risque pas d'avoir trop de demandes par rapport au but recherché ?

Monsieur FISCHER : on site le périmètre qui est le centre. On le précise en début de délibération. Et il faut également que ce soit visible d'une voie publique. Refaire un mur dans une cour intérieure, la municipalité n'a pas vocation à subventionner des travaux d'embellissement intérieur, il faut que ce soit le long d'une voie dans le centre.

Monsieur PENALVA : soit un axe structurant comme la départementale, par exemple ?

Monsieur FISCHER : soit des ruelles du village. L'enveloppe que l'on octroie à cette association n'est pas toujours consommée, donc on la reporte sur l'année suivante s'il reste des crédits ouverts. Aujourd'hui on a dû refuser un projet, par manque de budget.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération 2022-06-54**

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES AV 50 ET AV 51 SITUEES COLLINE DE LA GRAILLE

Monsieur FISCHER : actuellement ces parcelles sont exploitées par un agriculteur, ce sont des vignes. Il y a un bail à ferme qui court actuellement avec l'exploitant qui s'appelle le groupement foncier agricole des saumanes. Ce bail se termine le 31 octobre 2023 et il y a actuellement un loyer de 135 € par an. Le vendeur m'a informé que ce bail sera résilié à la fin de l'année 2022 après la récolte. Voilà pour les informations complémentaires sur ces acquisitions.

Monsieur PENALVA : ça veut dire qu'après le bail sera renouvelé ?

Monsieur FISCHER : non il ne sera pas renouvelé. Cet exploitant là nous a dit qu'il ne voulait pas renouveler le bail. On va solliciter d'autres agriculteurs. C'est exploité en Côtes du Rhône, c'est donc intéressant.

Monsieur COUSTON : celui qui l'exploite ne veut pas le reprendre ?

Monsieur le Maire : il veut faire la récolte de 2022 puis s'arrêter.

Monsieur COUSTON : est-ce qu'il serait possible de connaître la réserve foncière communale sur l'ensemble du territoire et éventuellement les projets qui pourraient y être consacrés ?

Monsieur FISCHER : oui bien sûr.

Monsieur COUSTON : il est vrai qu'au fil des mandats la commune fait des acquisitions et le foncier communal s'agrandit et ce sont des réserves foncières importantes pour l'avenir.

Monsieur FISCHER : aujourd'hui le but est de protéger les collines et dès que nous pouvons faire des acquisitions de parcelles en colline pour la protéger, nous le faisons. Ce sont des parcelles qui sont soit en zone agricole où naturelle. Ce n'est pas très onéreux pour les finances communales. Nous avons acquis 7 000 m<sup>2</sup> sur la colline du Puy.

Monsieur COUSTON : et dans la plaine, qu'est ce qui appartient à la commune ?

Monsieur FISCHER : nous n'avons pas fait d'acquisition. Nous avons une seule parcelle au niveau des confins. En zone agricole. Nous sommes attentifs dès qu'il y a des mutations afin que cela ne soit pas des activités qui n'aient rien à voir avec l'activité agricole.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération 2022-06-55**

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE AVENUE DU MISTRAL POUR LA REALISATION D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR DE LA RETANQUE

Monsieur FISCHER : je vous apporte quelques précisions. Au niveau de la propriété qui est actuellement en rénovation au carrefour de la rétanque, pour faire le rond-point on a dû racheter cette superficie de 63 m<sup>2</sup>. On a déjà délibéré là-dessus, et il se trouve que l'on avait délibéré sur 65.34 m<sup>2</sup> ce qui correspondait au relevé fait par le géomètre. Maintenant que le projet a avancé, un bornage précis a été fait et il n'y a que 63 m<sup>2</sup>. Donc afin de se mettre en conformité au niveau administratif nous devons prendre une nouvelle délibération. Monsieur PENALVA nous avait posé la question concernant les frais d'acte : dans la délibération il est précisé que la cession se fera en la forme administrative. C'est monsieur le Maire qui fera office de notaire et cet acte aura un coût fixe de 498€.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

#### **Délibération 2022-06-56**

OBJET : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES

Monsieur ANDRÉ : cela entraine une modification au niveau de l'organisation des horaires de la cantine scolaire, de l'accueil des enfants à partir de 14 heures, puisqu'avant c'était à partir de 13 heures 30 qu'ils étaient pris en charge par les enseignants. Toutes ces modifications sont obligatoires et ce règlement intérieur doit passer en conseil municipal. Ce qu'il faut bien savoir c'est que c'est à la demande des enseignants et approuvée par tous les membres de l'APE, et par une grande majorité des parents, suite à l'enquête.

Monsieur COUSTON : est-ce qu'il y a d'autres modèles en France ?

Monsieur ANDRÉ : aucune idée, nous n'avons aucune information à ce sujet.

Monsieur COUSTON : et est-ce que ça a un impact financier pour la commune ? Il va y avoir des traversées, donc la police municipale sera impactée. Est-ce que ça a été chiffré ou l'on n'en ait pas encore là ?

Monsieur ANDRÉ : on n'en ait pas encore là. De toute façon ce sera mis en place si c'est approuvé par le conseil départemental de l'éducation nationale.

Monsieur COUSTON : et un troisième point : par rapport au maintien des horaires de l'école maternelle, est-ce que ça ne va pas avoir un impact sur certaines familles qui ont à la fois des enfants en maternelle et en primaire ?

Monsieur ANDRÉ : il est sûr que pour les enfants de maternelle, il n'y a aucune modification, pour ceux qui mangent à la cantine. Les enfants iront au restaurant scolaire normalement, les maternelles en premier et les autres ensuite.

Monsieur PESENTI : comme le dit monsieur ANDRÉ on va organiser un accueil particulier entre 11 heures 30 et 12 heures pour des enfants où il y aurait une fratrie à l'école Jean Moulin et à la maternelle pour que les parents puissent venir récupérer à midi les enfants à la Cardélina et ensuite l'autre enfant à l'école élémentaire pour pouvoir déjeuner et les ramener à 13 heures 30 à la Cardélina et également à Jean Moulin. On donne toutes les possibilités aux parents qui travaillent, sachant que la mesure ne concerne que les externes et que les demi-pensionnaires représentent 80 % des effectifs.

Monsieur COUSTON : et il y a un impact financier sur les entrées et sorties ?

Monsieur PESENTI : comme le disait monsieur ANDRÉ et vous aussi, c'est le service de la police municipale qui fera quelques heures de plus, puisqu'ils vont rallonger les créneaux par rapport à 14 heures. On avait fait des simulations, je ne les ai plus en tête, mais aux alentours de 3 000 € sur l'année. Au niveau des autres services on a pu s'adapter pour neutraliser les coûts.

POUR	24
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Monsieur le Maire : nous allons vous présenter l'organigramme de la commune.

Monsieur PESENTI : nous avons 2 présentations : une hiérarchique avec les services et les responsables, et une autre présentation le responsable du service et le nom de tous les agents qui sont dans le service. La prochaine étape sera de fusionner ces deux documents, mais en terme de visibilité pour l'instant nous sommes sur ces deux tableaux. Nous vous les ferons passer par courriel. Je vais vous les présenter. Le chef du personnel, c'est monsieur le Maire. On a des agents qui sont très polyvalents, c'est la particularité des communes de notre taille. Après je voudrais vous montrer le deuxième graphique à jour que nous allons vous faire passer par mail demain, avec l'ensemble des agents. Vous le verrez plus précisément, en rouge ce sont les responsables de service à l'intérieur de chaque structure. Après vous avez des agents qui sont présents sur ce tableau mais qui peuvent être en arrêt de longue maladie, donc ils apparaissent, mais ce sont des agents qui ne sont plus en service depuis quelques temps. Notre commune est caractérisée par les services notamment de la crèche et de l'accueil de loisirs qui étoffent énormément la structure de nos services, avec un financement très important de la part de la CAF.

Monsieur le Maire : donc on vous fera passer tous ces documents. Nous allons passer aux questions diverses.

Monsieur FISCHER : lors du dernier conseil il avait été évoqué la possibilité d'organiser une réunion de travail concernant la sécurité. Je pense que cela peut être une bonne chose, et que nous allons organiser une réunion avec tous les groupes qui constituent le conseil municipal début Juillet, sachant que lundi prochain il y a une réunion importante concernant voisins vigilants. Je vous invite tous à venir y participer et en faire la promotion autour de vous, afin de renforcer ce dispositif qui est très important. Au-delà de ça, je pense qu'entre élus on vous communiquera une date, dans la semaine, afin d'organiser une réunion de travail sur la sécurité durant la première semaine de juillet. Voilà c'était l'information que je souhaitais vous faire passer.

Monsieur COUSTON : juste en lien avec la sécurité, au dernier conseil vous aviez annoncé la sécurisation de la voie ferrée côté chemin des Tuyes. Avec du recul, bien sûr favorable, et avec la concertation de la population, la voie est

traversée d'un côté comme de l'autre. Donc à fermer d'un côté on sécurise d'un côté effectivement, mais on ne sécurise pas de l'autre, donc ça n'a aucun sens.

Monsieur FISCHER : ça évite un cheminement. Il faut bien avoir accès aux trains.

Monsieur COUSTON : l'accès au quai, côté école on traverse pour aller sur Marseille ou Avignon, et vice versa du côté chemin des Tuyes.

Monsieur FISCHER : bien sûr, il y aura toujours des gens sur les voies. Mais on va éviter les gens qui traversent les voies sans prendre le train. On évite, par exemple, les enfants qui vont à l'école en traversant les voies. Mais nous sommes bien obligés de laisser l'accès ouvert pour avoir l'accès aux trains dans un sens ou dans l'autre.

Monsieur COUSTON : c'est un sujet délicat. C'est super de vouloir sécuriser. Personne n'y est arrivé jusqu'à présent.

Monsieur FISCHER : là le but était uniquement d'empêcher ce cheminement. Bien évidemment on est obligés de laisser l'accès aux trains. Par contre les gens qui se baladent ou mènent leurs enfants aux écoles, on les oblige afin qu'ils ne traversent pas les voies.

Monsieur le Maire : au niveau de la date de cette réunion de travail la première semaine de juillet, il n'y a pas de congés ?

Monsieur FISCHER : par rapport aux obligations professionnelles, on peut la faire un peu tard, en dehors des heures de travail. Je ne voudrais pas trop tarder car les vacances arrivent. On pourrait la repousser après les congés d'été, mais c'est peut-être bien d'anticiper pour voir durant cette réunion l'opération tranquillité vacances, etc... Après si vous trouvez plus judicieux de la reporter en septembre, ça ne pose pas de souci non plus. On peut y réfléchir, on en reparle, ce n'est pas obligé de choisir une date tout de suite.

Monsieur le Maire : on invite aussi tous les gens qui souhaitent y participer à nous faire parvenir leurs souhaits, ainsi que leurs idées qui seront les bienvenues.

Madame BONNEFOUX : j'ai une information sur une note plus légère. Les séniors sont revenus de Corse. Ils ont fait un superbe voyage. Ils ont pris plein de belles photos, et donc nous nous réunissons mardi 28 dans l'après-midi. On va faire un goûter, et visionner le diaporama de ce séjour. Vous êtes tous les bienvenus.

Monsieur TRICHARD : je profite du message de madame BONNEFOUX. Pareil au niveau sportif, il y a le rassemblement St Saturnin Cavaillon Isle sur la Sorgue avec une petite manifestation qui est prévue vendredi 24 juin au stade avec la diffusion de la finale du Top 14, donc j'invite tous les élus et St Saturninois à venir applaudir la réussite du sport à St Saturnin.

Monsieur COUSTON : une proposition au niveau du conseil municipal, à titre professionnel je suis en charge du CLIC Grand Avignon, dont St Saturnin fait partie avec Caumont, Jonquerettes et Avignon. On peut mettre à disposition pour les séniors des activités gratuites, c'est rare, profitez-en. N'hésitez pas à vous rapprocher de madame DOR.

Madame BONNEFOUX : je comptais en parler en conseil d'administration du CCAS, on va mettre des cours d'informatique à l'intention des séniors. C'est un monsieur de St Saturnin, qui a une entreprise, et qui va les dispenser à l'Oustau. Ce sera totalement gratuit pour les séniors qui souhaitent se former en informatique. Je vous apporterai plus de précisions, on n'a pas encore défini le calendrier.

Monsieur le Maire : y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur PENALVA : deux petites questions : la première est concernant La poste. On a appris en début d'année la réduction des horaires, uniquement l'après-midi et en semaine, ce qui pose pas mal d'interrogations dans la



population. On voit sur les réseaux sociaux que pas mal de personnes essaient de se renseigner pour savoir si elle doit fermer ou pas. Je sais que monsieur LOUIS-VASSAL avait répondu à un commentaire d'un internaute qui demandait si La poste allait fermer définitivement et vous aviez parlé d'un service minimum, et je voudrais savoir en quoi consiste ce service minimum ?

Monsieur LOUIS-VASSAL : la poste doit nous informer là-dessus et nous n'avons pas eu plus de précisions. C'est le magasin Vival qui assume en grande partie la carence de ce service.

Monsieur le Maire : actuellement le service minimum de la poste c'est toutes les après-midis de 14 à 16 heures 30 et le mardi de 14 heures 15 à 16 heures 15. C'est le service minimum qui va rester pour le moment. Il ne nous ont pas donné d'informations concernant la fermeture de cette poste. Il cherchait un point poste qui a été pris par Vival, mais il n'est pas question, pour le moment de fermer le bureau de poste, mais de garder un service minimal avec 2 heures 30 par après-midi.

Monsieur PENALVA : en gardant les mêmes prestations qu'avant ?

Monsieur le Maire : oui, avec les mêmes prestations.

Monsieur PENALVA : parce-que la crainte de certaines personnes est que la fréquentation de La poste aille chez Vival et que le poste puisse justifier d'une baisse de sa fréquentation pour fermer l'agence.

Monsieur le Maire : ils ont une obligation de faire un minimum d'heures, 12 heures 30 par semaine. Ils ne peuvent pas descendre en dessous. Par contre, pour votre information, je ne sais pas où on en est mais on avait décidé, étant donné que La poste n'ouvre que 2 heures 30 par jour, de récupérer les 2 places de parking qui sont devant le bâtiment, pour que l'on puisse avoir 2 places supplémentaires.

Monsieur PESENTI : nous en avons fait la demande, c'est en attente.

Monsieur PENALVA : j'avais une deuxième remarque, c'est sur la circulation différenciée qui a été mise en place ce week-end. C'est un dispositif qui a été acté par la Préfecture depuis le mois de janvier, si mes souvenirs sont bons, et la première application s'est faite ce week-end. C'est-à-dire que l'on met en place un périmètre des 16 communes du Grand Avignon et dès lors qu'il y a un seuil de pollution qui dépasse un certain niveau, la Préfecture acte la circulation différenciée ce qui exclut de la circulation dans tout le Grand Avignon les véhicules 4 et 5 ce qui représente pas mal de véhicules. Je suis un peu surpris de voir que le Grand Avignon a fait une carte dans laquelle il référence des gares et des parkings dans lesquels les gens peuvent aller se rabattre pour prendre les transports en commun. Je suis un peu surpris d'avoir vu la gare de St Saturnin parce que quand on voit l'état de la gare de St Saturnin on peut difficilement imaginer un rabattement important de véhicules et un accès aux transports en commun. J'avoue que je suis assez surpris de voir que vous n'avez pas pris de position sur ce fléchage-là, parce qu'aujourd'hui à la gare de St Saturnin on ne peut pas acheter de billet, on ne peut pas monter dans le train si on est en fauteuil roulant ou en mobilité réduite. Le bus qui doit passer, on voit dans le dépliant qu'il ne desservira pas ce côté-là de la commune, donc quand je vois que l'on demande aux gens de prendre les transports en commun, mais que l'on ne leur donne pas les moyens et l'accessibilité à ces transports en commun je suis un petit peu abasourdi et je n'ai pas vu votre réaction, je ne vous ai pas vu monter au créneau pour dire que ce n'est pas possible que l'on puisse référencer la gare de St Saturnin en sachant qu'il n'y a pas les infrastructures. Pour avoir des éléments de réponse, j'ai envoyé un courrier au Président de la Région et au Président du Grand Avignon pour demander, d'une part s'il y a des travaux qui sont prévus sur cette gare et ces alentours, et si l'on va avoir une réflexion globale sur ce pôle d'échange parce-que le référencer c'est bien, l'avoir c'est mieux. Donc voilà c'est un courrier que j'ai fait avec des copies, je vous en donnerai. C'est une démarche pour avoir des réponses parce qu'aujourd'hui on est sans réponse et devant le fait accompli.

Monsieur le Maire : alors je suis désolé de vous le dire, mais aujourd'hui les réponses il y a un moment que l'on les a diffusées. En ce qui concerne la gare, il y avait une convention passée entre la SNCF et la Région pour aménager une cinquantaine de gares dans la Région PACA. Ce contrat allait de 2015 à 2024. Dans cette période-là, il n'y avait pas la gare de St Saturnin. Pour l'après 2024, on a envoyé un courrier à la Région avec copie au Grand Avignon et avec leur appui, pour que la gare à St Saturnin fasse partie des gares à rénover. Ça c'est depuis le mandat précédent. Cela fait 3 à 4 ans que ça été demandé. On avait même demandé de participer à la rénovation de cette gare, la SNCF n'a pas souhaité que l'on y participe. Peut être qu'au point de vue sécurité, responsabilité c'était un problème. Mais ça été acté, on a fait des demandes pour qu'à partir de 2024 la gare de St Saturnin soit mise dans le groupe des gares à rénover dans la région PACA.

Monsieur PENALVA : ça veut dire que pas avant 2024, il n'y aura des travaux, mais aujourd'hui on dit aux gens que c'est la gare où vous pouvez prendre les transports en commun. Vous allez sur le site du Grand Avignon.

Monsieur le Maire : ce n'est pas vrai. On peut prendre le train. Ça fait x fois que l'on dit que la gare n'est pas accessible aux personnes handicapées.

Monsieur PENALVA : alors il faut le dire au Grand Avignon. Pourquoi est-ce qu'il la référence ?

Monsieur le Maire : la gare est opérationnelle actuellement. Elle n'est pas opérationnelle pour les personnes handicapées ou pour les personnes d'un certain âge qui n'arrivent pas à monter dans le train, mais c'est comme ça pour le moment. La SNCF ne fera aucun travaux pour améliorer cette gare jusqu'au minimum 2024. Le Grand Avignon est au courant, on en a parlé à plusieurs reprises, cela fait 3 ans que l'on en parle. La Région et la SNCF sont au courant, on avait fait des demandes pour améliorer cette gare, et on nous a répété que ce n'était pas possible jusqu'en 2024.

Monsieur PENALVA : ça c'est la réponse de la Région, et qu'en pense le Grand Avignon ?

Monsieur le Maire : il n'en pense pas plus que nous.

Monsieur PENALVA : le Grand Avignon a autorité en matière de mobilité et référence la gare de St Saturnin comme lieu multimodal et ce n'est pas adapté.

Monsieur le Maire : au même titre qu'il cherche des parkings pour le covoiturage pour essayer de minimiser les transports.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas du tout matérialisé. En fait c'est ça le problème, aujourd'hui on nous dit : venez faire du covoiturage, venez prendre le bus, venez prendre les transports en commun parce que votre voiture pollue et vous ne pouvez plus circuler avec, et on ne propose pas les alternatives. C'est donc qu'il y a un vrai problème. On ne peut pas dire aux gens « rester chez vous, votre voiture ne circule pas et ne pas proposer de transports en commun adaptés ». C'est ça que je dénonce aujourd'hui. Quand je vois que la gare est référencée sur ce plan qui est visible sur le site du Grand Avignon.

Monsieur le Maire : ce n'est pas la gare qui est référencée, c'est le parking.

Monsieur PENALVA : le parking de la gare pour accéder aux transports en commun, c'est ce qui est inscrit sur le site.

Madame GUINTRAND : quand on se gare sur le parking, est-ce que l'on peut monter dans le train ? Si vous vous gardez à la gare, est-ce que vous pouvez monter dans le train ?

Monsieur PENALVA : moi oui.

Madame GUINTRAND : donc en théorie le prospectus n'est pas faux. Les personnes à mobilité réduite peuvent se renseigner pour savoir où elles peuvent accéder aux trains ou pas.

Monsieur PENALVA : pourtant en prenant le train, quand vous arrivez à St Saturnin, on ne vous dit pas : vous ne pourrez pas descendre du train.

Madame BOUIX : il n'y a pas marqué sur ce plan que la gare était accessible aux personnes à mobilité réduite. S'il y avait eu le logo accès aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur PENALVA : il est marqué sur les autres ?

Madame BOUIX : non. Il faut peut-être faire un retour au Grand Avignon pour qu'il rajoute sur leurs plans les gares accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Madame BONNEFOUX : de toute façon, en fauteuil roulant, vous ne pouvez pas accéder aux trains.

Monsieur PENALVA : certaines personnes le savent, mais pas toutes. Et encore une fois c'est un manque d'information sur le covoiturage et sur le bus.

Madame GUINTRAND : c'est pour l'accès aux transports en commun, c'est une gare donc les gens qui viennent à la gare ne s'attendent pas à prendre le bus. Si vous prenez un bus, vous vous renseignez où est votre arrêt de bus.

Monsieur PENALVA : excusez-moi de penser à ceux qui n'ont pas le réflexe d'aller se renseigner, ou à la personne âgée qui n'a pas de smartphone. Ce n'est pas une question piège, c'est une remarque.

Madame GUINTRAND : quelqu'un qui veut prendre le bus, il sait où il doit se rendre. Il ne se pointe pas à la gare de St Saturnin en se disant je vais prendre le bus pour aller à Marseille.

Monsieur PENALVA : vous irez dire cela samedi matin aux personnes qui ne pourront pas circuler sur le Grand Avignon et qui étaient garés à la gare pour accéder au service. Mais parce que c'est un pôle multimodal et à partir de là il est référencé comme cela.

Madame BONNEFOUX : si vous êtes en fauteuil roulant, de votre propre chef, vous ne pouvez pas accéder aux trains. A n'importe lequel, que ce soit Paris gare de Lyon ou St Saturnin Lès Avignon. Je le pratique au quotidien il vous faut demander un service d'accessibilité et ce sont des personnes désignées par la SNCF qui vous accompagnent à monter dans le train avec votre fauteuil roulant. De votre propre chef, vous ne pouvez pas y accéder. Que ce soit à St Saturnin ou dans une grande gare.

Monsieur PENALVA : je me souviens d'un article dans le journal d'une personne qui prenait un tabouret pour accéder aux trains.

Monsieur le Maire : oui effectivement, cette personne avait fait cela pour montrer que l'on ne pouvait pas accéder aux trains. C'est pour cela que l'on avait demandé à la SNCF de mettre en conformité cette gare, et donc ils nous ont dit que St Saturnin n'était pas dans le contrat passé entre la Région et la SNCF. C'est pour cela que le Grand Avignon a adressé des courriers pour la mise en conformité en 2024.

Monsieur PENALVA : comme l'a dit madame BOUIX, il faut peut-être qu'il modifie leur communication afin que l'on comprenne que cette structure n'est pas adaptée. Ça permet d'éclaircir les choses. Et quel est le devenir du garage à vélo qui est installé sur le parking ?

Monsieur le Maire : on doit déplacer le carrousel qui avait été mis en place par la commune dans un autre lieu. Par contre la SNCF en a installé un juste à côté.

Monsieur le Maire : s'il n'y a pas d'autres questions nous allons lever la séance. Bonnes vacances.

La séance est levée à 20 heures.

### **SIGNATURES DES CONSEILLERS**

NOMS	Présent / Absent / Procuration à	Signatures
ANDRÉ CLAUDE	P	
BONNEFOUX CHANTAL	P	
BOUX SANDRA	ABSENTE, ARRIVE A LA DELIBERATION 2022-06-52	
CACELLI ALEX	PROCURATION A ANDRÉ CLAUDE	
COSTE JOSIANE	PROCURATION A MALEN SERGE	
CRAPONNE JEAN-LOUIS	P	
CUP CHRISTINE	P	
DEL NISTA XAVIER	PROCUATION A RANC SYLVIE	
FILLIERE THIERRY	ABSENT	
FISCHER LIONEL	P	
GARREL REGINE	P	
GUINTRAND TAMARA	P	
LOUIS-VASSAL PATRICK	P	
MALEN SERGE	P	
MORETTI KARINE	PROCURATION A LOUIS-VASSAL PATRICK	
ORLANDI PASCAL	PROCURATION A BONNEFOUX CHANTAL	
PLAZA PUTTI Mireille	PROCURATION A FISCHER LIONEL	

RABERT GUYLAINE	P	
RANC SYLVIE	P	
SALUZZO JOELLE	P	
TRICHARD FREDERIC	P	
ADAM CAROLE	PROCURATION A COUSTON REMY	
BOLIMON LIONEL	ABSENT EXCUSÉ	
COUSTON REMY	P	
PILLOT MARION	ABSENTE EXCUSÉE	
DUCLERCQ JEAN-PIERRE	P	
PENALVA SYLVAIN	P	